

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA Invest - Beyond Climate - Classe A - EUR

Un compartiment de la SICAV DNCA INVEST - ISIN : LU2254337392

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

Fonds actions européennes

Le Compartiment vise à surperformer l'indice suivant (libellé en Euro) : l'EUROSTOXX NR (code Bloomberg : SXXT Index) calculé dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement est basée sur une approche « climat » qui combine les exigences classiques de gestion du risque et rendement financier avec les exigences de transition bas carbone en ligne avec l'Accord de Paris signé le 22 Avril 2016 (« l'Accord de Paris »). Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'Article 9 du SFDR. Le Compartiment vise à aligner l'économie sur une trajectoire inférieure à 2 degrés. Cet objectif se matérialise par une diminution moyenne de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 2,5 % par an en comparant l'intensité carbone de chaque société consolidée du Compartiment avec l'intensité carbone de l'année précédente. De plus, la stratégie d'investissement est orientée vers une économie contributive aux enjeux climatiques se traduisant par des émissions de CO2 évitées supérieures aux émissions de CO2 induites (scope 1 et 2). Il s'agit d'un fonds de conviction destiné à être concentré sur un petit nombre d'émetteurs (i.e. aux alentours de 45 émetteurs, sans pour autant être une limite d'investissement en tant que telle), sélectionnés selon des critères ESG, conformément à une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable, qui consiste à exclure de son univers d'investissement au moins 20 % des émetteurs d'actions les moins bien notés et donc, à ne pas investir dans ces derniers. En outre, le style de gestion proposé vise à atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, en combinaison avec une approche élargie à d'autres impacts positifs liés au développement durable et, en particulier, aux objectifs de développement durable (« ODD ») adoptés par les Nations unies. Le processus d'investissement est orienté vers une performance à long terme qui intègre tous les risques et défis auxquels les entreprises sont confrontées. Les choix d'investissement résultent d'une analyse fondamentale des entreprises qui, dans le cadre d'une stratégie climatique, est combinée à une analyse approfondie et détaillée du positionnement de chaque entreprise dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Une méthodologie propriétaire « transition/contribution » climatique permet à l'équipe de gestion d'identifier les entreprises qui ont déployé des efforts appropriés pour décarboner leurs activités conformément aux objectifs de l'Accord de Paris (c'est-à-dire « en maintenant l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius »). Les résultats de cette méthodologie propriétaire « transition/contribution » climatique seront contraignants pour le Gestionnaire Financier. De plus amples informations sur la stratégie ISR figurent dans le prospectus du Compartiment. La Société de gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe » (les meilleurs titres de leur univers, littéralement). Il existe un risque que ces données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut également y avoir un biais sectoriel. Le Compartiment bénéficie du Label ISR français.

Le Compartiment peut investir à tout moment dans :

- des actions d'émetteurs ayant leur siège social dans la zone euro : dans une fourchette comprise entre 65 % et 100 % de son actif net ;
- des actions d'émetteurs hors zone euro : dans une fourchette comprise entre 0 % et 35 % de son actif net ;
- des actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 200 millions d'euros : à concurrence de 10 % de son actif net ;
- des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire ou des dépôts si les conditions de marchés sont défavorables : dans une fourchette comprise entre 0 % et 35 % de son actif net ;
- d'autres instruments financiers : à concurrence de 10 % de son actif net.

L'exposition au risque de change peut atteindre 35 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut investir 10 % maximum de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans toutes devises. Cependant, l'exposition aux autres devises que l'euro peut être couverte pour limiter le risque de change. Plus précisément, des contrats à terme standards ou de gré à gré peuvent être employés à ces fins.

Le Compartiment peut recourir, dans la limite de 25 % de son actif net, à des instruments dérivés listés ou de gré à gré, tels que, notamment, des futures et des options non complexes négociés sur des marchés réglementés, à des fins de couverture ou d'accroissement de l'exposition aux actions, sans chercher de surexposition.

Le Compartiment est éligible au PEA (Plan d'épargne français en actions).

Information Benchmark : Le Compartiment est activement géré et utilise l'indice de référence pour le calcul de la commission de performance ainsi qu'à des fins de comparaison de la performance. Cela signifie que le Gestionnaire d'investissement prend des décisions d'investissement dans l'intention d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ; cela peut inclure des décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire d'investissement n'est d'aucune manière contraint par l'indice de référence en termes de positionnement de son portefeuille. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés
Des ordres de rachat de parts/d'actions peuvent être introduits chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible

Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit : si un émetteur voit sa note rétrogradée, la valeur des obligations en portefeuille est susceptible de baisser, faisant ainsi baisser la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risque lié au recours aux instruments dérivés : le recours aux instruments dérivés est susceptible de réduire la valeur nette d'inventaire en cas d'exposition dans une direction opposée à celle de la tendance de marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

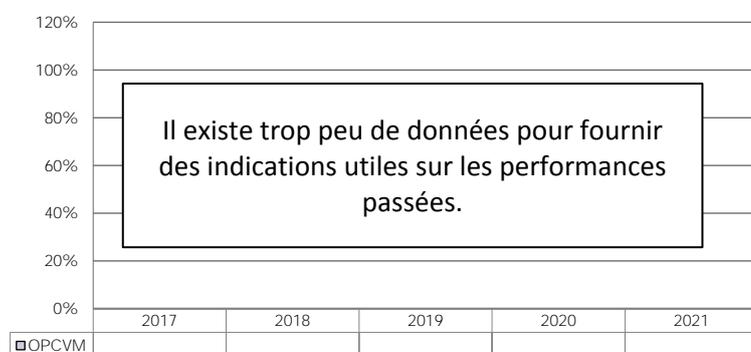
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,98%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,47% Correspondant à 20% de la performance positive nette de tous frais par rapport à l'indice Euro Stoxx NR avec High Water Mark

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 68 de la dernière version du prospectus disponible sur le site internet www.dnca-investments.com.

Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance. Le lancement de la part/l'action présentée dans ce document a eu lieu en février 2021. La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne sont pas celles du futur. Les performances des autres classes d'actions sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles en anglais gratuitement au siège social de la société de gestion (19, Place Vendôme 75001 PARIS / téléphone : +33158625500) et sur son site internet: <http://www.dnca-investments.com>.

Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit: pour le compartiment de l'OPCVM cité en référence, les objectifs, la politique de gestion et le profil de risque et de rendement; pour la classe d'actions du compartiment de l'OPCVM citée en référence: les frais et les performances passées; tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

De même, les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion. Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg / téléphone : +352-26962030 / Fax : +352-26969747.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet <http://www.dnca-investments.com/lu/regulatory-information>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les actifs de ce compartiment sont conservés séparément de ceux des autres compartiments de la SICAV citée en référence, comme prévu par les dispositions légales. L'investisseur a le droit d'échanger les parts qu'il détient dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Les frais de conversion ne peuvent être supérieurs à : 1%.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : DNCA Finance (cf. coordonnées ci-dessus). DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

DNCA FINANCE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/11/2022.